Fonds de sociétés canadiennes à petite capitalisation Franklin ClearBridge de l'Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – Aperçu du fonds des fonds de placement garanti de l'Équitable 31 décembre 2025

Faits saillants (au 31 décembre 2025)

Date de création du fonds :	novembre 2025	Catégorie d'actif :	Actions canadiennes à petite et moyenne capitalisation
Valeur totale :	488 971 $	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,91 %
Valeur unitaire de l'actif net :	10,79 $	Géré par :	Société de placements Franklin Templeton
Nombre d'unités en circulation :	45 320	Taux de rotation du portefeuille :	0,00 %
		Placement minimal :	25,00 $

Disponibilité du produit : Fonds de placement garanti de l'Équitable – Catégorie placement, Catégorie succession

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif du fonds distinct est d'investir dans des unités du Fonds de sociétés canadiennes à petite capitalisation Franklin ClearBridge ou dans un fonds dans l'ensemble similaire.

L'objectif du fonds sous-jacent est d'obtenir une appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation, dont la direction a fait ses preuves et qui possèdent un plan de croissance à long terme. Le fonds peut également investir dans des titres étrangers.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2025)

1. Capstone Copper Corp
2. HudBay Minerals Inc
3. OR Royalties Inc
4. Headwater Exploration Inc
5. Enerflex Ltd
6. EQB Inc
7. Triple Flag Precious Metals Corp
8. Kelt Exploration Ltd
9. Lundin Mining Corp
10. Propel Holdings Inc

Nombre total de placements : 45 titres.

Les 10 principaux placements représentent 38,36 % du fonds.

Quel est le degré de risque?

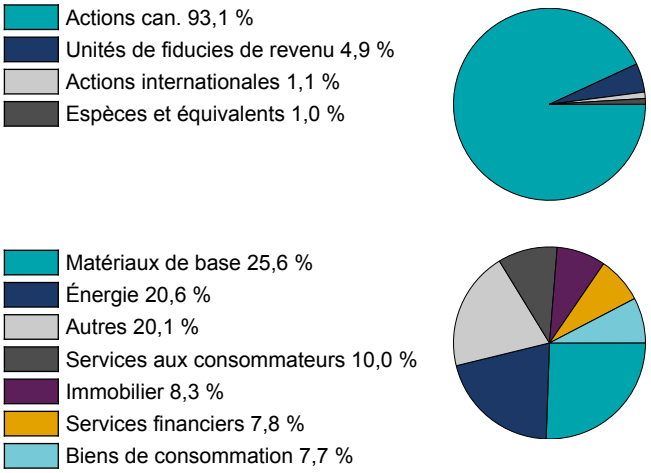
La valeur de votre placement peut diminuer.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Principaux risques liés aux placements : risque lié à l'émetteur, risque lié à la liquidité, risque de marché, risque lié aux petites capitalisations, risque lié aux fonds sous-jacents

Pour obtenir une description complète des principaux risques, veuillez consulter les dispositions du document Contrat et notice explicative.

Répartition des placements (au 31 décembre 2025)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds depuis sa création pour les personnes détenant un contrat de la catégorie Placement. Votre rendement réel dépend de votre catégorie de garantie et de votre situation fiscale.

Les rendements indiqués sont après déduction du RFG.

Notez que cela n'est pas indicatif du rendement du fonds futur.

Rendement moyen

Le rendement moyen du fonds ne peut être fourni, car le fonds a été offert depuis moins d'un an.

Rendements annuels

Le rendement passé du fonds ne peut être fourni, car le fonds a été offert depuis moins d'un an.

Fonds de sociétés canadiennes à petite capitalisation Franklin ClearBridge de l'Équitable

Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – Aperçu des fonds de placement 31 décembre 2025

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Des frais de garantie sont imputés pour la catégorie Succession. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les dispositions du document Dispositions du contrat et notice explicative.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation
- investissent à moyen terme ou à long terme

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	De 0 % à 5 % du montant que vous investissez, comme négocié avec votre conseillère ou conseiller.	Lorsque vous achetez des unités du fonds, toute commission dépassant 0 % est déduite de votre dépôt. Elle est versée à votre conseiller et son agence générale gestionnaire. Il n'y a pas de frais quand vous vendez les unités de fonds.
Option de rétrofacturation sur trois ans (CB3)	Vous n'avez pas à payer de frais lorsque vous vendez les unités de fonds.	Lorsque vous achetez le fonds, il n'y a pas de frais initiaux. L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission initiale pouvant aller jusqu'à 3,5 %. Si vous vendez les unités au cours des trois années suivant la date du dépôt, votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de sa commission initiale à l'Équitable.
Option de rétrofacturation sur cinq ans (CB5)	Vous n'avez pas à payer de frais lorsque vous vendez les unités de fonds.	Lorsque vous achetez le fonds, il n'y a pas de frais initiaux. L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission initiale pouvant aller jusqu'à 5,6 %. Si vous vendez les unités au cours des cinq années suivant la date du dépôt, votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de sa commission initiale à l'Équitable.

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, les frais d'assurance et les frais d'exploitation ainsi que tout RFG du fonds sous-jacent. Il comprend également le coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Vous ne payez pas ces frais directement; cependant, ils auront pour effet de réduire le rendement de votre placement. Des frais supplémentaires s'appliqueront à la catégorie Succession qui sont payés à même le contrat chaque mois, ce qui mène à un taux de rendement net légèrement inférieur. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter les dispositions du document Dispositions du contrat et notice explicative.

Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même le RFG. Vous ne payez pas ces frais directement.

	Garanties		Frais de gestion	Frais d'assurance	RFG	Frais de la garantie
	Échéance	Décès				
Catégorie Placement	75 %	75 %	2,47 %	0,20 %	2,91 %	-
Catégorie Succession	75 %	100 %	2,47 %	0,20 %	2,91 %	0,60 %

Autres frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat.

Et si je change d'idée?

- Vous disposez de deux jours ouvrables pour changer d'idée concernant la souscription de votre contrat ou toute directive donnée. Cette période commence à la première des dates suivantes : la date à laquelle vous recevez la confirmation ou cinq jours ouvrables après que la confirmation a été envoyée.
- Vous devez nous envoyer une demande par écrit pour annuler.
- Si vous annulez le contrat, vous recevrez le moins élevé des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.
- Vous récupérerez tous les frais d'acquisition ou les frais que vous avez payés.

Pour de plus amples renseignements

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le document Dispositions du contrat et notice explicative des fonds de placement garanti de l'Équitable.

Équitable
1, chemin Westmount Nord
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Sans frais : 1 800 668-4095
Courriel : gestiondupartimoineindividuel@equitable.ca
Site Web : equitable.ca/fr